

CONCOURS INTERNATIONAL pour la REALISATION du CENTRE BEAUBOURG

---

RAPPORT du JURY

---

TABLE des MATIERES

---

Introduction .....p. 1

Ière Partie - Le jury .....p. 3

II° Partie - Le jugement .....p. 11

III° Partie - Analyse des projets primés .....p. 19

- Analyse du projet primé avec  
une mention spéciale du jury.....p. 50

IV° Partie - Analyse du projet lauréat .....p. 51

+  
+ +

Documents annexes.

---

- Notice sur les lauréats.
- Texte de présentation du projet lauréat.
- Texte du projet primé avec une mention spéciale du jury.
- Liste de tous les projets soumis au jury.
- Liste des membres de la Délégation à la réalisation du Centre Beaubourg.
- Composition de la commission technique. Liste des experts.

Le nombre des projets que le jury du concours international pour la réalisation du Centre Beaubourg a examinés s'élevait à 681. Le nombre des pays représentés était également important. La participation à ce concours a donc été très satisfaisante.

Le jury a estimé, d'autre part, que dans leur ensemble, la qualité technique des projets qui lui étaient soumis était fort honorable. Le sérieux des projets a répondu au sérieux du programme.

En troisième lieu, un concours international a, sans conteste, des effets salutaires: un concours de cette importance, même s'il n'a pas toutes les vertus -mais dans ce domaine, aucune formule n'est parfaite- stimule les énergies, permet de fort intéressantes confrontations, et constitue -pourvu, bien entendu, qu'il se déroule dans de bonnes conditions- un mode de sélection bien adapté à l'esprit d'une époque qui cherche à rassembler tous les talents et qui voudrait ignorer les frontières.

Enfin, si le projet lauréat et les trente projets primés par le jury n'étaient présentés que comme des essais perfectibles, puisqu'il s'agissait d'un concours d'idées, il a semblé au jury que chacun d'entre eux avait des mérites originaux et remarquables. En ce qui concerne le projet lauréat, le jury a estimé qu'il correspondait parfaitement aux intentions profondes du programme et qu'il conduirait à une très belle création architecturale.

Le jury estime donc que le bilan de ce concours est incontestablement positif. Cette satisfaction est tempérée, toutefois, par une certaine inquiétude.

De fait, bien que le souci constant du jury ait été de découvrir le plus grand nombre possible d'idées intéressantes et neuves, force a été de constater que l'ensemble des projets réunis dans les Galeries Nationales du Grand Palais valait plus par le sérieux de l'étude que par la puissance et l'originalité de l'invention.

D'un côté, en effet, un expressionnisme tourmenté, l'extravagance, le paroxysme et l'outrance; de l'autre, la sagesse dans la grisaille des espaces, certes, fonctionnels, mais si "banalisés" qu'ils tombent dans la banalité, des volumes compacts et indifférenciés, qui pourraient être, indifféremment un hôpital ou un musée, un immeuble d'habitation ou une bibliothèque.

Il n'appartient pas au jury de chercher à approfondir les causes multiples et complexes de cette situation: la possibilité de tout dire et de tout faire, grâce aux ressources presque illimitées des techniques modernes de construction, la libre disposition de tous les "vocabulaires" et de tous les styles du passé, l'incitation constante à être évolutif et à explorer tous les champs du possible donnent-elles, en définitive, à l'architecte une liberté plus contraignante que toutes les contraintes des époques précédentes? D'un autre côté, les contraintes de tous ordres qu'impose, actuellement, la construction d'un édifice au milieu d'une ville -sécurité, accès, circulations, liaisons- tendent-elles à stimuler la création originale ou, au contraire, à la décourager? Ressent-on trop de liberté d'un côté, trop de contraintes, de l'autre? Ce rapport n'a pas pour objet de répondre à toutes ces questions; mais le jury ne peut passer sous silence les interrogations que suscite, à l'occasion d'un grand concours international, cette remarquable "vue en coupe" de toutes les tendances et de toutes les recherches d'une époque (1). Il n'assumerait pas pleinement les responsabilités de sa mission, si, au delà des résultats immédiats du concours, qui lui semble avoir pleinement atteint son but, il ne cherchait à faire prendre conscience des promesses, mais aussi des insuffisances et des erreurs de l'architecture mondiale actuelle, telles qu'elles peuvent être révélées à la lumière de cette grande confrontation.

(1) Il est prévu de consacrer un ouvrage à la présentation des projets du concours.

lère P A R T I E

LE JURY

Le jury du concours international pour la réalisation du Centre Beaubourg a tenu sa première séance dans les Galeries Nationales du Grand Palais le lundi 5 Juillet 1971 à 15 h.30. Il a terminé ses travaux le 15 Juillet 1971 à 19 h.

1. COMPOSITION du JURY.

La composition du jury, telle qu'elle avait été indiquée aux candidats dans le règlement du concours (art.1) a subi une modification. M.UTZON, pour des raisons de santé, n'a pu, en effet, se rendre à Paris.

Il avait été prévu dans le jury deux membres suppléants: un architecte français et un spécialiste étranger des bibliothèques. Tenant compte de la nécessité de ne pas affaiblir son caractère international, le jury a décidé, à l'unanimité, lors de sa première séance, le 5 Juillet, de remplacer M.UTZON par M.LIEBAERS, Directeur de la Bibliothèque Royale de Belgique.

.../...

La composition du jury était donc la suivante:

Président:

M. Jean PROUVE (France) Ingénieur

Vice-Président:

M. Gaëtan PICON (France)

Titulaires:

M. Emile AILLAUD (France) Architecte

Sir Frank FRANCIS (Grande-Bretagne)

M. Philip JOHNSON (USA) Architecte

M. Michel LACLOTTE (France)

M. Oscar NIEMEYER (Brésil) Architecte

M. Willem SANDBERG (Hollande)

M. Henri LIEBAERS (Belgique)

Suppléant:

M. Henri-Pierre MAILLARD (France) Architecte

Le Secrétariat du jury était assuré par M. Sébastien LOSTE, Chargé de mission auprès du Délégué pour la réalisation du Centre Beaubourg.

Le jury était assisté d'une commission technique, présidée par M. Robert REGARD, Secrétaire Général de la Délégation (1) et de divers experts.

(1) La liste des membres de la commission technique et des experts figure en annexe.

## 2 - LES PROJETS.

681 projets ont été adressés à la Délégation pour la réalisation du Centre Beaubourg et communiqués au jury après que leur anonymat ait été assuré (1).

L'origine géographique de ces projets est très variée.

- 190 projets français.

- 491 projets étrangers (venant de 46 pays différents).

(1) - Lors de leur demande d'inscription, les concurrents étaient tenus d'indiquer avec précision une adresse postale qui devait être différente de celle de leur domicile et qui ne devait pas comporter l'indication de leur nom (art.33 du règlement).

- Chaque concurrent choisissait ensuite pour tous les éléments de son projet un symbole (une lettre et cinq chiffres). Ce symbole était enregistré à la Délégation, puis tenu secret et remplacé par un numéro d'ordre correspondant au panneau d'accrochage réservé à chaque projet. Les membres du jury n'avaient connaissance que du numéro d'ordre (art.11).

- On sait, enfin, qu'il était exigé que la présentation des projets soit rigoureusement uniforme.

- L'anonymat a été levé le 15 Juillet 1971 à 19 heures dans les conditions prévues à l'article 24 du règlement.

	PAR PAYS	AU TOTAL
ETATS-UNIS	138	138
JAPON	33	33
ITALIE	30	30
POLOGNE	29	29
U.R.S.S.	29	29
CANADA - MEXIQUE	21	42
BRESIL-SUISSE	18	36
BELGIQUE	16	16
GRANDE-BRETAGNE	14	14
TCHECOSLOVAQUIE	13	13
BULGARIE	9	9
ROUMANIE-AUTRICHE	8	16
SUEDE	7	7
PAYS-BAS, ESPAGNE	6	12
AUSTRALIE, GRECE, DANEMARK	5	15
INDE, URUGUAY	4	8
CHILI, PORTUGAL, HONGRIE, ISRAEL, ALLEMAGNE	3	15
IRAN, AFRIQUE du SUD, TUNISIE, COREE, IRLANDE TURQUIE	2	12
R A U, SYRIE, CUBA, HONG-KONG, SINGAPOUR, CONGO, FINLANDE, ARGENTINE, NORVEGE, TANZANIE, VENEZUELA, PEROU.		<u>17</u>
		491

### 3 - METHODE de TRAVAIL du JURY.

#### 1. Critères d'appréciation des projets.

Aux termes de l'article 18 du règlement, il appartenait au jury de déterminer "des critères d'appréciation du concours conformes aux intentions du programme."

Pour fixer ces critères, le jury s'est reporté aux points fondamentaux de la notice de présentation que chaque concurrent devait rédiger en vue d'exposer les intentions de son projet:

- Esprit général du projet. Traduction architecturale de la philosophie du Centre.
- Insertion urbaine, perméabilité à l'environnement immédiat.
- Unité du Centre (fonctionnelle et architecturale)
- Flexibilité.
- Accès et circulation (système d'accès au Centre en particulier des piétons, de préférence à la circulation automobile).
- Accueil et orientation du public (dans le Centre et pour chaque activité).
- Adéquation entre le programme et le projet: conformité des surfaces - adaptation de ces surfaces aux activités prévues.
- Liaisons.
- Conception technique - (sécurité, contrôle, structure, équipements généraux, climatisation...).
- Procédés et techniques de mise en oeuvre, délais d'exécution.

Comme on le verra dans la suite de ce rapport, le jury a été particulièrement attentif à la qualité architecturale des projets, à l'adaptation des espaces aux activités prévues dans le programme, aux liaisons intérieures et aux relations avec l'extérieur.

## 2. Cotation.

1. Il a été décidé que le matin serait consacré à un examen individuel des projets.

Afin de faciliter le bilan quotidien de ces examens individuels, il a été demandé à chacun des membres du jury d'user de signes conventionnels.

Signes positifs: A : Très vivement recommandé.

+ : Avis plutôt favorable

Signes négatifs: - : Avis plutôt défavorable.

N : Avis très défavorable

2. L'après-midi était consacré à un examen collectif des projets marqués A ou + .

Il suffisait qu'un projet soit marqué d'un A ou d'un + par un seul membre du jury, pour être examiné par le jury tout entier, dans l'après-midi.

## 3. Déroulement des travaux.

- Durant les trois premiers jours, les membres du jury ont pris connaissance de l'ensemble des projets, en procédant à des classements individuels, mais sans que s'opère à ce stade une véritable sélection.

Au terme de cette première phase, les membres du jury ont estimé qu'une centaine de projets se détachait de l'ensemble.

- Dans une seconde phase, les membres du jury ont procédé à un examen des projets résultant de ce premier choix. Le nombre des projets retenus a oscillé entre 40 et 60, le jury tantôt écartant des projets qu'il avait choisis en première analyse, tantôt au vu, notamment, des rapports établis par la Commission technique pour chacune des salles, revenant à l'ensemble des projets écartés afin d'enrichir ses précédentes sélections.

- Dans une troisième phase, le jury, afin d'avoir, en toute conscience, la certitude de n'avoir omis aucun projet digne d'intérêt, a procédé à un ultime examen d'ensemble, en recueillant sur chacun des projets écartés les observations des experts de la commission technique. Ce dernier passage dans des salles bien connues n'a apporté aucune révélation. Il a seulement permis au jury de retenir un très petit nombre de projets supplémentaires.

- Dans une quatrième phase, le jury a demandé à la commission technique et à divers experts de lui faire part de leurs observations sur une soixantaine de projets. Ces observations techniques, ainsi que tous les éclaircissements que le jury pouvait souhaiter, ont été présentés dans des séances d'analyse commune.

- Enfin, dans une dernière phase, après une visite du terrain et du quartier, chacun des membres du jury s'est exprimé sur les projets qui lui semblaient mériter d'être définitivement retenus.

Le 15 Juillet, le jury a pris les décisions suivantes:

1. Le jury n'attribuerait qu'un seul prix. La somme prévue à l'article 20 du règlement ne serait donc attribuée qu'à un seul lauréat. Le prix a été attribué par 8 voix contre une au projet B 0493 (MM. PIANO, ROGERS, FRANCHINI, architectes, Ove ARUP and Partner, ingénieurs-conseils.).

2. Le jury a choisi à l'unanimité trente projets susceptibles de recevoir une indemnité de 10.000 F conformément à l'article 21 du règlement.

<u>N°d'exposition</u>	<u>Nom de l'architecte</u>
B 0031	Prof. J.L.C. CHOISY
B 0039	BAUDON TETARD
B 0042	Paul CHU LIN, Bartley Guthrie Willem TAZALAAR Stanley BOLES
B 0083	Arthur S. TAKEUCHI, Alexander CORAZZO
B 0088	SERIS, LEFEBVRE
C 0120	MORAND
C 0126	SCHIEDHELM
C 0153	TAROUINI MARTENSSON, MIKAEL TARP JENSEN
D 0214	PLATONOV
D 0223	DEHERTOGH
D 0250	Ernesto ZEPEDA
E 0308	MOSHE SAFDIE
E 0338	PAULO A. MENDES DA ROCHA
F 0352	Jorge AMBROSINI, Tadeusz BEREZOWSKI
F 0353	DUCHARME, GROSJEAN, LARRAS, LE BOUAR, MINOST, OLAFS, POINSOT, ROBERT, SIMON.
F 0406	Lien C. CHEN, John K. COPELIN
F 0411	Andrew ZDZIENICKI
F 0439	Robert STONES
F 0445	John GABRIEL Richard
B 0456	KISHO N. KUROKAWA
B 0466	ERICKSON, MASSEY
B 0490	ANDRES PEREA ORTEGA
B 0491	James E. STAGEBERG, Thomas H. HODNE
C 0514	J.E. SEARLE, E.R. WILBEE, D.C. ROWLAND
C 0535	DENNIS CROMPTON
C 0539	K.MAHER, C.STEWART, C.BURTON, R.APPERUY
E 0585	John M.THORNLEY, RAIMUND, J.ABRAHAM, FRIEDRIC ST.FLORIAN, J.HARRIS, W.SNYDER, A.WEXLER
E 0587	MACDONALD BECKET
F 0641	COSCO Giovanni, EAST Nathaniel, GALBREATH, HUFFMAN Richard, WEEKS Russel and wives
F 0680	AHMET GULGONEN, KEMAL ARAN

3. Le jury, à l'unanimité, a décidé de donner une mention spéciale au projet F.0641 en raison de son grand intérêt.

Dès que le jury eût prononcé son jugement, l'anonymat des projets a été levé en présence du Délégué pour la réalisation du Centre Beaubourg et le procès-verbal des décisions prises a été signé par le Délégué et par le Président du jury, conformément à l'article 24 du règlement.

IIème PARTIE

LE J U G E M E N T

I - CONTRAINTES et LIBERTE.

La construction du Centre Beaubourg impose de nombreuses contraintes, liées à ses activités multiples, à leurs relations, aux problèmes posés par l'accès et la circulation du public, par l'acheminement et le transport du matériel et des oeuvres, par la sécurité, et aussi à la situation de ce Centre dans un quartier animé et ancien, qui a encore passablement sauvegardé sa vie, son charme et sa beauté.

Il était, toutefois, nécessaire que ces contraintes ne pèsent pas trop sur la liberté de conception des architectes.

Pour préserver, dans toute la mesure du possible, cette liberté, la formule choisie pour le concours a été celle du concours d'idées; on n'imposait, en outre, aux concurrents ni servitudes de hauteur, ni limites financières; enfin, ceux qui ont conçu le programme non seulement n'ont jamais eu à l'esprit une forme architecturale préétablie, mais encore, tout en cherchant à donner une description concrète et précise des activités du futur Centre, se sont constamment efforcés de rendre ce programme "aussi peu contraignant que possible pour l'architecte". (p.9).

Dans le même esprit, le jury, réuni à Paris les 18 et 19 mars 1971 posait en principe qu'il donnerait la priorité à la liberté d'expression des concurrents: de sa part, donc aucune idée préconçue, aucune préférence de style ni d'école. Rappelons à ce sujet le texte du premier article du document complémentaire adressé à tous les concurrents pour les informer des intentions du jury (1).

.../...

(1) Le jury a, en outre, convenu, de ne se laisser arrêter tout au long du jugement, ni par des imperfections secondaires; ni par des maladresses de présentation.

" 1.00 - LIBERTE d'EXPRESSION ARCHITECTURALE et d'INTERPRETATION du PROGRAMME (1)

- 1.1 - Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont toute liberté d'expression architecturale (notamment pas de servitudes de hauteur réglementaire).
- 1.2 - Il est précisé que si les concurrents jugent nécessaire d'apporter des modifications de fond au programme du concours, il n'y aura pas a priori de mise hors concours.
- 1.3 - Les modifications seront signalées et justifiées par le concurrent dans sa notice explicative aux divers chapitres concernés.
- 1.4 - Toute modification importante des surfaces données dans le programme devra être accompagnée de sa justification dans la notice (document 1 - p.19 § 7).
- 1.5 - Les candidats pourront, s'ils le jugent souhaitable, faire des propositions en ce qui concerne l'environnement immédiat du Centre et son insertion dans le quartier.
- 1.6 - Toutefois, l'implantation du Centre sera limitée à l'emprise définie par le plan 424 bis, et le plan masse sur lequel figureront tous ces éléments sera à l'échelle prescrite (1/500è).

Le choix de l'expression du "rendu" est laissé aux concurrents.

- 1.7 - Il est rappelé aux concurrents qu'il s'agit d'un concours d'idées., qu'il leur appartient de savoir discerner le niveau d'importance des problèmes à résoudre, et d'adopter pour le projet une présentation qui assure sa bonne compréhension."

(1) Réponses aux questions des candidats. Document N°2.

De quelle manière ces dispositions libérales se sont-elles traduites dans les faits ?

o

o o

Les concurrents, pour leur part, tout en cherchant à interpréter fidèlement les intentions d'un programme complexe, ont fait assaut d'imagination et ont présenté au jury une gamme de solutions extrêmement étendues et variées.

- Architecture ouverte sur l'extérieur, à moitié ouverte, fermée, volumes en creux (cratères);
- Architecture enterrée, semi-enterrée, sur pilotis (présentant pour les piétons des espaces plus ou moins dégagés);
- Architecture recherchant une liaison étroite avec le milieu environnant: liaison avec le quartier par des cheminements couverts, plus ou moins prolongés (parfois jusqu'au plateau des Halles), souterrains, au niveau du sol, ou plus rarement aériens; voies piétonnières à travers le centre. Architecture modulaire et tramée s'adaptant à la structure, sinon à l'échelle, du quartier;
- Architecture cherchant, au contraire, une rupture avec le milieu: tours, monuments symboliques, volumes ramenés à une ou à quelques formes géométriques simples. Architecture "visionnaire", recherches d'esthétique pure ou de monumentalité.

Cette diversité ne pouvait manquer de frapper, dès les premières salles, tous ceux qui entreprenaient une longue marche le long des kilomètres de cimaise du Grand Palais. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette prolifération de formes, il est donc juste de reconnaître que l'un des intentions fondamentales du programme, qui était de laisser aux architectes une liberté de conception totale, a été satisfaite.

D'autre part, en ce qui concerne le jury, il suffit d'examiner les projets primés pour voir qu'il s'est efforcé d'être éclectique: il a estimé, en effet, que, dans une période où les architectes du monde entier sont à la recherche de modes d'expression nouveaux, il convenait d'explorer toutes les voies intéressantes, même si elles ne conduisaient pas encore à des résultats parfaitement satisfaisants.

Mais chercher à tout comprendre n'est pas vouloir tout approuver. Conformément aux règles du concours le jury ne devait retenir qu'une trentaine de projets sur près de 700. Quelles raisons l'ont guidé dans ses choix ?

2. LES RAISONS du CHOIX.

Certains motifs sont évidents:

- a) Les projets devaient être réalisables dans les délais prescrits.

Les projets soumis au jury remplissaient en règle générale cette condition: rares étaient les édifices qu'il aurait été très difficile, sinon impossible, de construire. Toutefois, les intentions de certains candidats auraient sans doute été modifiées à l'épreuve des faits (porte à faux trop importants - portées excessives). Quoi qu'il en soit, le jury a remarqué la bonne qualité technique de l'ensemble des projets.

- b) Les projets devaient correspondre, dans leurs dispositions fondamentales, au programme du concours.

Cette seconde condition a été également, dans l'ensemble, parfaitement respectée. Certains projets tenaient même compte avec une fidélité et même une minutie étonnantes des intentions du programme.

Les réserves du jury n'ont porté que sur quelques défauts majeurs fréquemment observés. Ces réserves ont été jugées, toutefois, assez importantes pour écarter un bon nombre de projets, dont certains étaient par ailleurs, d'une très bonne venue.

1. Le programme du concours insistait sur la flexibilité des espaces; il convenait donc d'éviter, surtout pour les grandes surfaces (le Musée - la Bibliothèque) des espaces trop fragmentés ou trop contournés. Le jury -et, plus particulièrement, les représentants des futurs utilisateurs, ont estimé que les angles aigus, les redans ou les saillants trop accusés, les piliers multiples, l'empilement d'un trop grand nombre de niveaux de petite surface ne convenaient pas au Musée et à la Bibliothèque.

2. Le jury a été également sensible aux questions d'éclairage. Si la bibliothèque peut se contenter de simples "jours de référence", si le musée peut être partiellement privé de lumière naturelle, un musée ou une bibliothèque complètement enterrés -même si la lumière du jour parvenait par quelques puits- n'ont pas semblé satisfaisants.

3. Enfin, le jury a été attentif à la manière dont avaient été conçues les liaisons: relations entre l'ensemble des activités et le secteur des manifestations et rencontres ou des expositions, liens entre les différentes parties du centre. L'une des difficultés majeures du programme consistait, en effet, à concevoir, pour chacune des activités du Centre, des espaces spécifiques, qui ne soient pas, pourtant, isolés de l'ensemble.

Tels ont été les principaux défauts relevés par le jury. Comme on le voit, ils s'appliqueraient plus particulièrement au Musée et à la Bibliothèque -qui représentent à eux deux près de la moitié de la surface totale du Centre. Mais si le jury a, tout d'abord, jugé la qualité technique des projets (possibilités de réalisation, conformité au programme), il a été rapidement conduit à s'attacher à l'esprit, plutôt qu'à la lettre, et à sanctionner deux défauts opposés, mais tout aussi graves: l'extravagance gratuite et la banalité.

Une cinquantaine de projets -c'est-à-dire une assez forte minorité- se caractérisaient par une recherche agressive de formes géométriques ou de sculptures provocantes visant au spectaculaire, au dramatique ou au majestueux. Si le jury a éliminé presque d'emblée -et toujours à l'unanimité- ces sphères et ces cubes, ces troncs coniques et ces cylindres, ces pyramides renversées ou non,

ces oeufs de dinosaures géants, bien que ces projets soient, dans l'ensemble, parfaitement constructibles, il n'a pas voulu marquer, par là, qu'il s'opposait absolument à tout édifice conçu comme une combinaison d'éléments géométriques simples: le choix de certains projets primés et même du projet du lauréat le montre bien. Mais il a simplement estimé que, si la liberté des formes architecturales doit être encouragée, cette liberté ne peut être simplement formelle, qu'un "monument" qui n'aurait d'autre fonction que d'exprimer un "geste" architectural est vain, que l'emphase n'est pas l'éloquence et que l'Art pour l'Art peut être le contraire de l'art.

A l'inverse, le jury, tout en reconnaissant le sérieux des études, la qualité technique de l'analyse, parfois l'habileté du "rendu", a écarté un très grand nombre de projets, en raison de leur banalité. Certes, l'intention du jury n'était pas de rechercher l'originalité à tout prix, mais, au contraire, d'examiner attentivement toutes les propositions qui procédaient d'une étude attentive du programme. Il a bien dû, cependant, reconnaître, non sans quelque déception, que les propositions neuves étaient rares, si bien que, par un effet de contraste avec cette uniformité dans la diversité, les quelques concurrents qui avaient simplement choisi de paraphraser ou même de transcrire textuellement tel ou tel grand architecte du passé, Gaudi, par exemple, suscitaient l'intérêt et l'attention, même si leurs chances d'être finalement distingués étaient, a priori, des plus réduites.

Le jury a également regretté l'absence presque totale de propositions sur l'environnement: si bon nombre de projets prévoient l'utilisation du plateau la Reynie, rares sont ceux qui prennent en considération le plateau des Halles. Quant au Marais, tout se passe, d'ordinaire, comme s'il n'existait pas. Certes, dans un concours d'idées, on ne pouvait demander une étude trop précise des circulations, des voies d'accès, des différents modes d'approche. Aussi, les lacunes constatées dans ce domaine n'ont jamais causé aux concurrents un tort irrémédiable. Les problèmes posés par l'environnement étaient, toutefois, d'autant plus importants que la plupart des projets prévoyaient une masse compacte, occupant l'ensemble du Plateau Beaubourg. L'architecture, dans un tel concours, avec un tel programme,

et dans un tel lieu, ne pouvait, moins que jamais, faire totalement abstraction de l'urbanisme.

o  
o o

Comme toute création vivante, l'architecture connaît, sans doute, tantôt des périodes de plénitude, tantôt des périodes moins riches consacrées à la recherche de nouveaux modes d'expression qui s'épanouiront un jour.

Les résultats du concours international pour la construction du Centre Beaubourg conduisent à penser que nous traversons, à l'heure actuelle, une période expérimentale, dont les effets ne se limitent pas à la France, mais se font sentir dans tous les pays du monde. Selon le point de vue auquel on se place, elle peut être jugée décevante, voire fort inquiétante ou, au contraire, chargée de promesses. Aussi, devant la moisson fort inégale d'une saison de transition, et pris entre les excès opposés, mais également condamnables, de la grandiloquence et du prosaïsme, le jury s'est-il efforcé de rechercher dans la masse de tout ce qui lui était soumis, le nombre, somme toute, assez restreint de projets qui lui semblaient à la fois respecter le programme et explorer des voies nouvelles.

.../...